

Plan d'adaptation de la CPC

1 ^{ER} ENJEU PRIORITAIRE – Fardeau de l'évaluation	Objectif(s)	Intervention(s)	Responsabilité	Calendrier	Activités particulières
<p>Fardeau de la documentation des évaluations des résident-es</p> <p>Le fardeau de la documentation des évaluations nuit considérablement à la formation d'un grand nombre de résident-es et affecte leur bien-être et leur stress ainsi que ceux des membres du corps enseignant qui les supervisent. Le fardeau administratif associé à la CPC pèse également sur les comités de compétence et les administrations de programme.</p>	<p>Alléger le fardeau de la documentation des évaluations pour les résident-es, le corps enseignant, les administrations de programme, les directions de programme et les comités de compétence.</p>	<p>1.1 Améliorer le processus actuel de révision des normes propres aux disciplines afin d'alléger l'évaluation.</p>	<p>Collège royal Comités de spécialité</p>	<p>En cours</p> <p>Durée : pluriannuelle, avec réévaluation continue</p>	<p>1.1a Mettre à jour les processus formels de révision des séries de documents nationaux propres aux disciplines (c.-à-d. Compétences, Activités professionnelles fiables [APC], Expériences de formation et Normes d'agrément) et affecter les ressources nécessaires pour que tous les comités de spécialité puissent commencer à utiliser un processus à jour au début de 2024. Responsabilité : Collège royal</p> <p>1.1b Appuyer les processus de révision des comités de spécialité pour diminuer le recours à l'évaluation axée sur les APC et fournir systématiquement des ressources sur les pratiques exemplaires qui optimisent l'évaluation programmatique (p. ex. combinaison d'évaluation des APC, de fiche d'évaluation en cours de formation [FECF] et de rétroaction narrative) afin d'orienter la révision. Responsabilité : Collège royal</p> <p>1.1c À la lumière des données d'évaluation des programmes et de l'expérience de la CPC vécue dans chaque discipline, chercher à réduire et à simplifier les exigences de la série de documents nationaux, notamment le nombre d'observations d'APC à chaque étape, la quantité et le type de variables contextuelles, le nombre de jalons et le nombre total d'APC. Responsabilité : comités de spécialité</p> <p>1.1d Participer à la révision des séries de documents nationaux (c.-à-d. Compétences, APC, Expériences de formation et Normes d'agrément). Responsabilité : comités de spécialité</p>
	<p>Accroître la souplesse de l'évaluation tout en maintenant les normes nationales propres aux disciplines.</p>	<p>1.2 Déterminer et communiquer les possibilités qui s'offrent aux programmes pour adapter la CPC.</p>	<p>Collège royal Unité de l'agrément du Collège royal Institutions</p>	<p>En cours</p> <p>Durée : continue</p>	<p>1.2a Promouvoir et optimiser la communication du document Engagement à agir de 2023 sur la souplesse de la CPC. Responsabilité : Collège royal, Unité de l'agrément du Collège royal</p> <p>1.2b Faire connaître la souplesse de la CPC et partager les ressources avec la présidence des comités de compétence, les directions de programme, les membres du corps enseignant responsables de la supervision ainsi que les résident-es de toutes les institutions. Responsabilité : institutions</p>
	<p>Simplifier l'accès aux occasions propices à une rétroaction formative authentique ainsi qu'au coaching et à l'évaluation.</p>	<p>1.3 Augmenter le recours aux formulaires de rétroaction purement descriptive</p>	<p>Institutions</p>	<p>Début : à déterminer par chaque institution</p>	<p>1.3a Cerner et présenter à d'autres personnes de bonnes pratiques qu'elles pourront utiliser ou adapter à leur contexte, et préférer à l'ajout de nouveaux processus l'exploitation des processus existants (p. ex. formulaires descriptifs à réponses ouvertes) n'exigeant qu'une mise à niveau ou un investissement technologique minime. Responsabilité : institutions</p>

Pratiques d'évaluation des APC					
Les APC et leur évaluation en milieu de travail sont devenues un point central qui a éclipsé d'autres types d'évaluation importants. Cela s'est traduit par des programmes d'évaluation axés trop fortement sur les formulaires d'observation d'APC, dont la portée trop étroite ne permet pas d'atteindre les objectifs de l'évaluation programmatique.	Passer en revue (et diminuer au besoin) le nombre d'observations d'APC recommandées et le nombre de variables contextuelles.	1.1 (répétition) Améliorer le processus actuel de révision des normes propres aux disciplines afin d'alléger le fardeau de l'évaluation.	Collège royal Comités de spécialité	En cours Durée : pluriannuelle, avec réévaluation continue	1.1a (répétition) Mettre à jour les processus formels de révision des séries de documents nationaux propres aux disciplines (c.-à-d. Compétences, Activités professionnelles fiables [APC], Expériences de formation et Normes d'agrément) et affecter les ressources nécessaires pour que tous les comités de spécialité puissent commencer à utiliser un processus à jour au début de 2024. Responsabilité : Collège royal 1.1b (répétition) Appuyer les processus de révision des comités de spécialité pour diminuer le recours à l'évaluation axée sur les APC et fournir systématiquement des ressources sur les pratiques exemplaires qui optimisent l'évaluation programmatique (p. ex. combinaison d'évaluation des APC, de FECF et de rétroaction descriptive) afin d'orienter la révision. Responsabilité : Collège royal 1.1c (répétition) À la lumière des données d'évaluation des programmes et de l'expérience de la CPC vécue dans chaque discipline, chercher à réduire et à simplifier les exigences de la série de documents nationaux, notamment le nombre d'observations d'APC à chaque étape, la quantité et le type de variables contextuelles, le nombre de jalons et le nombre total d'APC. Responsabilité : comités de spécialité 1.1d (répétition) Participer à la révision des séries de documents nationaux (c.-à-d. Compétences, APC, Expériences de formation et Normes d'agrément). Responsabilité : comités de spécialité
	Recourir à des types d'évaluation autres que l'évaluation en milieu de travail ou les APC.	1.4 Diffuser les bonnes pratiques d'évaluation	Comités de spécialité Institutions	Début : printemps 2024 Durée : pluriannuelle, avec réévaluation continue	1.4a Cerner et présenter à d'autres personnes de bonnes pratiques qu'elles pourront utiliser ou adapter à leur contexte, et privilégier l'exploitation des processus existants (p. ex. formulaires descriptifs à réponses ouvertes) n'exigeant qu'une mise à niveau ou un investissement technologique minime. Responsabilité : comités de spécialité, institutions
Processus des comités de compétence					
Les comités de compétence ont adopté des pratiques variables, guidées par leur perception particulière du degré de souplesse permis en matière d'approbation d'APC, de création des plans d'apprentissage et de décisions relatives à la progression des résident-es compte tenu des normes nationales propres à la discipline.	Au chapitre de la collecte de données, augmenter la capacité d'agir des comités de compétence, afin qu'ils puissent prendre des décisions fondées sur les pratiques locales, les circonstances et les ressources particulières, tout en maintenant le respect des échéances de sorte que chaque APC définie est réalisée avant la fin de l'étape de formation associée.	1.5 S'assurer que les membres du comité de compétence et les autres groupes concernés comprennent la relation entre les normes propres à la discipline et les normes de l'institution, et qu'ils et elles prennent des mesures pour adopter les particularités locales acceptées en matière de CPC afin d'alléger le processus d'évaluation.	Collège royal Unité de l'agrément du Collège royal Institutions	<u>Terminé</u>	1.5a Créer un document qui clarifie les attentes en matière d'agrément à l'intention des équipes de visites et des facultés de médecine et décrit la souplesse accrue dont disposent actuellement les programmes locaux pour personnaliser et optimiser, selon leur réalité, les recommandations nationales relatives aux disciplines. Responsabilité : Collège royal
				Début : à déterminer par chaque institution	1.5b Aider les comités de compétence locaux à mettre à jour et à optimiser les attentes en matière de collecte de données et de documentation pour l'évaluation des APC de chaque étape et les évaluations non liées aux APC. Responsabilité : institutions
				Début : en cours Durée : plusieurs années	1.5c Réviser les normes d'agrément à l'échelle des institutions pour qu'elles tiennent compte du pouvoir décisionnel des programmes de résidence (p. ex. comités de compétence), particulièrement en ce qui a trait à la structure, au fonctionnement, à la documentation et aux processus d'évaluation. Responsabilité : Collège royal, Unité de l'agrément du Collège royal

	Redoubler les efforts pour repérer les problèmes rapidement et améliorer le soutien offert aux résident-es, surtout en situation de difficulté.	1.6 Réviser et mettre à jour les guides de pratiques exemplaires des comités de compétence et les transmettre à ces comités ainsi qu'à la communauté résidente, au corps enseignant, aux directions de programme et aux bureaux des études médicales postdoctorales.	Collège royal Institutions	Début : été 2024 Durée : continue	1.6a Mettre à jour les ressources sur les pratiques exemplaires des comités de compétence pour faciliter la création de plans d'apprentissage personnalisés pour toutes et chacun, dont les résident-es qui éprouvent des difficultés. Responsabilité : Collège royal 1.6b Diffuser les ressources sur les pratiques exemplaires auprès des membres des comités de compétence. Responsabilité : institutions 1.6c Perfectionnement continu des membres du corps enseignant siégeant à un comité de compétence, notamment en orientant les nouvelles recrues pour assurer la cohérence et la continuité au sein du comité. Responsabilité : institutions
	Augmenter les responsabilités des programmes dans la mise en correspondance des expériences de formation et des observations d'APC, ainsi que des autres exigences en matière d'évaluation.	1.7 Mettre à jour la planification de programme et les stratégies de communication.	Institutions	Début : à déterminer par chaque institution	1.7a Actualiser les stratégies de communication de la planification des programmes utilisées dans le cadre de l'évaluation programmatique (évaluations axées ou non sur les APC). Cette responsabilité sera déléguée au groupe concerné à l'échelon du programme, car la direction ou le comité du programme d'études et le comité de compétence, notamment, ont le pouvoir d'assurer cette planification. Responsabilité : institutions
Mobilisation et soutien du corps enseignant					
Les résident-es étaient d'avis que la responsabilité de veiller à ce que les formulaires d'évaluation en milieu de travail basée sur les APC soient remplis leur incombait de façon disproportionnée. Le problème des formulaires incomplets et/ou non remplis à temps persiste, ce qui empêche les stagiaires de répondre aux exigences en matière d'évaluation. De plus, l'absence de rétroaction opportune les prive de commentaires ponctuels qui pourraient les aider à progresser vers la compétence.	Accroître la responsabilité du corps enseignant quant à la réponse aux formulaires d'évaluation en temps opportun afin de réduire la charge des résident-es et d'améliorer la qualité des évaluations.	1.8 Préciser les attentes envers le corps enseignant en ce qui concerne le délai pour remplir un formulaire d'observation d'APC.	Collège royal Comités de spécialité Institutions	Début : automne 2024 Durée : plusieurs années	1.8a Entreprendre des travaux visant à mieux comprendre la proposition de valeur de l'enseignement suivant un modèle de CPC, afin d'éclairer les stratégies de participation et d'adhésion du corps enseignant. Responsabilité : Collège royal, institutions 1.8b Créer et partager des approches avec les comités de spécialité et les responsables de l'approche par compétences en formation médicale en vue de contribuer aux stratégies de collecte de données d'évaluation élémentaires du corps enseignant. Responsabilité : Collège royal, comités de spécialité, institutions 1.8c Renforcer et/ou mettre à jour les normes d'agrément du Collège royal en fonction des responsabilités attendues ou exigées du corps enseignant en matière d'évaluation. Responsabilité : Unité de l'agrément du Collège royal 1.8d Communiquer, soutenir et mettre en œuvre les attentes envers le corps enseignant sur le plan des évaluations. Responsabilité : institutions 1.8e Recueillir des données sur l'utilisation, par le corps enseignant, des outils d'évaluation (p. ex. moments d'utilisation, taux de réponse et d'expiration, recours aux formulaires descriptifs); instaurer des processus assurant le respect, par le corps enseignant, de ses responsabilités en matière d'enseignement; et envisager d'autres façons de favoriser cette conformité (p. ex. données d'évaluation du rendement, reconnaissance des activités d'enseignement dans le cadre de la CPC lors de l'évaluation annuelle, prix). Responsabilité : institutions
	Accroître la responsabilité du corps enseignant dans le recours aux formulaires d'évaluation lors d'interactions immédiates ou dans d'autres circonstances.	1.9 Préciser les attentes envers le corps enseignant en ce qui concerne le recours aux formulaires d'observation d'APC.	Institutions	Début : à déterminer par chaque institution	1.9a Organiser un ou plusieurs forums de discussion sur la création de stratégies et de mesures dans les systèmes de TI en vue de simplifier l'utilisation des fonctionnalités existantes et nouvelles pouvant améliorer la qualité des occasions déclenchées par le corps enseignant, tout en permettant aux directions de département de donner suite à ces initiatives. Responsabilité : institutions

	Réduire au minimum les désavantages pour les résident-es découlant du manque de documentation des observations effectuées par le corps enseignant.	1.10 S'assurer que les programmes ont un plan pour les situations où le faible taux de réalisation des APC est causé par des problèmes systémiques ou de mobilisation du corps enseignant.	Institutions	Début : à déterminer par chaque institution	1.10a S'assurer que les programmes ont en place des processus pour diagnostiquer les raisons d'un manque de données d'observation des APC et pour en gérer les causes profondes (p. ex. soutien des résident-es ou du corps enseignant, occasions d'apprentissage, suivi par le corps enseignant, problèmes informatiques). Responsabilité : institutions 1.10b Favoriser les liens entre les comités de compétence d'une institution afin qu'ils discutent de stratégies visant à réduire au minimum le préjudice aux résident-es dont le formulaire d'observation d'une APC enclenchée n'a pas été rempli par l'enseignant-e. Responsabilité : institutions
2^E ENJEU PRIORITAIRE – Rétroaction et coaching	Objectif(s)	Intervention(s)	Responsabilité	Calendrier	Activités particulières
Occasions perdues de rétroaction immédiate et de coaching en direct					
Au sein des disciplines et à l'échelle des comités de compétence, l'accent mis sur les APC et l'évaluation en milieu de travail qu'elles exigent ont suscité le sentiment que l'on perdait des occasions d'enseignement et d'apprentissage en direct.	Augmenter le nombre d'occasions de rétroaction immédiate et de coaching en direct en réduisant le fardeau de l'évaluation pour les résident-es et le corps enseignant (voir le 1 ^{er} enjeu prioritaire).	Donner suite à toutes les initiatives liées au 1 ^{er} enjeu prioritaire afin de réduire considérablement le fardeau de l'évaluation.	Collège royal Unité de l'agrément du Collège royal Comités de spécialité Institutions	Voir le 1 ^{er} enjeu prioritaire plus haut	Voir le 1 ^{er} enjeu prioritaire plus haut
	Rappeler à tous les groupes concernés que la culture de rétroaction et de coaching fait partie intégrante du programme et de l'institution, et que, par conséquent, les améliorations devraient cibler ces éléments, avec l'aide et les ressources du Collège royal si possible.	2.1 Préciser les pratiques d'évaluation et la culture de rétroaction et de coaching attendues dans les programmes.	Collège royal Unité de l'agrément du Collège royal	Début : automne 2024 Durée : plusieurs années	2.1a Répertoire, vérifier et mettre à jour les ressources actuelles du Collège royal sur la rétroaction et le coaching afin de les diffuser auprès de tous les groupes concernés. Responsabilité : Collège royal 2.1b Retravailler les communications et messages sur la CPC pour qu'ils reflètent l'équilibre souhaité entre enseignement et évaluation (importance accrue de la rétroaction immédiate et du coaching en direct par rapport à l'évaluation formelle et documentée). Responsabilité : Collège royal 2.1c Mettre à jour (au besoin) les normes d'agrément du Collège royal en fonction de la culture de rétroaction et de coaching longitudinaux et en direct attendue. Responsabilité : Unité de l'agrément du Collège royal
	Augmenter la rétroaction et le coaching.	2.2 Nouer avec les programmes locaux des partenariats qui favorisent l'amélioration des processus de rétroaction et de coaching.	Institutions	Début : à déterminer par chaque institution	2.2a En collaboration avec les programmes locaux (directions et comités du programme de résidence, comités de compétence, corps enseignant de première ligne), trouver des champion-nes capables de susciter des changements positifs dans la culture de rétroaction et de coaching. Responsabilité : institutions 2.2b Collaborer avec les programmes locaux (directions et comités du programme de résidence, comités de compétence, corps enseignant de première ligne) afin de repérer les possibilités de partenariats entre le corps enseignant et la communauté résidente en faveur du coaching longitudinal et de l'orientation de carrière; par exemple, mettre en œuvre un processus pour la rétroaction non documentée ou déterminer des périodes consacrées à l'évaluation plutôt qu'à la rétroaction. Responsabilité : institutions 2.2c Solliciter l'avis des résident-es sur les bonnes pratiques et les changements nécessaires pour améliorer la culture locale de rétroaction et de coaching. Responsabilité : institutions 2.2d En collaboration avec les institutions (directions de décanat, de département et division), recueillir les données de rétroaction et de coaching des évaluations (dont les évaluations annuelles) des membres du corps enseignant. Responsabilité : institutions

Rétroaction et coaching longitudinaux					
<p>Tout au long de leur formation, les résident-es ont vécu des expériences variables de leurs interactions avec le corps enseignant dans ses fonctions de coaching, de conseil pédagogique et de mentorat.</p>	<p>Augmenter la fréquence du coaching longitudinal à l'échelle de la communauté résidente, car il s'agit d'un facteur important pour améliorer l'expérience de la CPC.</p>	<p>2.3 Préciser les possibilités de rétroaction et de coaching longitudinaux pendant la formation médicale.</p>	<p>Collège royal Comités de spécialité</p>	<p>En cours Durée : pluriannuelle, avec réévaluation continue</p>	<p>2.3a Ajouter des ressources de coaching longitudinal dans les trousse de mise en œuvre de la CPC distribuées aux comités de spécialité, et souligner la pratique exemplaire en coaching qu'est l'établissement de plans d'apprentissage pour l'ensemble des résident-es afin qu'ils et elles puissent réaliser leur plein potentiel au fil de leurs trajectoires respectives. Responsabilité : Collège royal, comités de spécialité</p> <p>2.3b Insister sur le fait qu'en raison des ressources actuellement limitées au sein des institutions, les attentes énoncées dans les normes d'agrément du Collège royal se limitent aux évaluations de programmes tous les six mois déjà en place, mais que l'on encourage un coaching longitudinal plus fréquent puisqu'il améliore considérablement l'expérience de formation et la valeur de la CPC. Responsabilité : Collège royal</p>
		<p>2.4 Fournir aux responsables de programme, au corps enseignant et à la communauté résidente le soutien et les ressources nécessaires pour adapter et améliorer les processus locaux.</p>	<p>Institutions</p>	<p>Début : à déterminer par chaque institution</p>	<p>2.4a En collaboration avec les programmes locaux (directions de programme, comités du programme de résidence, comités de compétence, corps enseignant de première ligne), trouver des champion-nes capables de susciter des changements favorables à la culture de rétroaction et de coaching. Responsabilité : institutions</p> <p>2.4b Collaborer avec les programmes locaux (directions de programme, comités du programme de résidence, comités de compétence, corps enseignant de première ligne) afin de repérer les possibilités de partenariats entre le corps enseignant et la communauté résidente en faveur du coaching longitudinal et de l'orientation de carrière; par exemple, mettre en œuvre un processus pour la rétroaction non documentée ou établir des périodes spécifiques pour l'évaluation plutôt que la rétroaction. Responsabilité : institutions</p> <p>2.4c Si possible, solliciter l'avis des résident-es au sujet des bonnes pratiques et des changements nécessaires pour améliorer la culture locale de rétroaction et de coaching. Responsabilité : institutions</p> <p>2.4d Si possible, travailler avec les institutions (directions du décanat, du département et de la division) pour recueillir les données de rétroaction et de coaching des évaluations (dont les évaluations annuelles) faites par les membres du corps enseignant. Responsabilité : institutions</p>

3 ^E ENJEU PRIORITAIRE – Communications	Objectif(s)	Intervention(s)	Responsabilité	Calendrier	Activités particulières
Compréhension de l'évolution du modèle de la CPC					
Les résident-es, le corps enseignant, les comités de compétence, les bureaux des études médicales postdoctorales ainsi que les autres groupes concernés n'ont pas tous la même compréhension des processus et de la mise en œuvre de la CPC dans sa forme actuelle. De plus, les objectifs et l'incidence du processus de la CPC 2.0 ont été mal communiqués, et des idées fausses circulent actuellement à ce sujet.	Améliorer la communication auprès de tous les groupes concernés au moyen de réseaux nouveaux et existants pour que l'ensemble des partenaires aient une compréhension commune de la CPC et de son évolution.	<p>3.1 Créer une stratégie de communication globale (avec évaluation des besoins) afin d'améliorer la compréhension de la CPC 2.0, des attentes qui y sont liées et de l'évolution de ce modèle.</p> <p>3.2 Mettre à jour et organiser les ressources actuelles sur la CPC, et en créer de nouvelles.</p>	<p>Collège royal Comités de spécialité Institutions</p> <p>Collège royal Comités de spécialité Institutions</p>	<p>Début : printemps 2024</p> <p>Durée : continue</p> <p>Début : été 2024</p> <p>Durée : continue</p>	<p>3.1a Définir les principaux messages à communiquer au sujet de la CPC et de l'évolution vers le modèle 2.0, et cerner les publics cibles dans chaque cas. Responsabilité : Collège royal, institutions</p> <p>3.1b En collaboration avec les groupes concernés, créer un processus d'évaluation des besoins pour trouver la façon la plus efficace de faire connaître les ressources de la CPC. Responsabilité : Collège royal, comités de spécialité, institutions</p> <p>3.1c Tirer profit du dialogue en cours avec les partenaires du Collège royal, et trouver des façons de communiquer avec de nouveaux groupes. Responsabilité : Collège royal, institutions</p> <p>3.1d Communiquer de façon claire et transmettre des messages simples et cohérents adaptés aux besoins de publics cibles en formation médicale postdoctorale (FMPD). Responsabilité : Collège royal</p> <p>3.1e Revoir régulièrement la stratégie de communication de la CPC et de la FMPD. Responsabilité : Collège royal</p> <p>3.2a Diffuser largement des ressources nouvelles ou mises à jour auprès des comités de spécialité du Collège royal et des responsables de l'approche par compétences en formation médicale, à l'appui d'une communication dynamique et stratégique avec divers groupes. Responsabilité : Collège royal, comités de spécialité, institutions</p>

		3.3 Faciliter l'accès à l'information et aux ressources sur la CPC.	Collège royal Institutions	Début : automne 2024 Durée : continue	<p>3.3a Mettre à jour les pages Web sur la CPC selon les principes de conception centrée sur l'expérience d'utilisation afin de rendre l'information sur ce modèle plus accessible. Responsabilité : Collège royal</p> <p>3.3b Transmettre les ressources nouvelles et à jour sur la CPC aux bureaux des études médicales postdoctorales, aux comités de spécialité et aux responsables de l'approche par compétences en formation médicale. Responsabilité : Collège royal, institutions</p> <p>3.3c Fournir plus d'information sur les fonctions du Collège royal (p. ex. activités des comités de spécialité) et leur incidence sur la mise en œuvre de la CPC afin d'en améliorer la compréhension chez les partenaires. Responsabilité : Collège royal</p> <p>3.3d Adapter (au besoin) les ressources sur la CPC créées par le Collège royal et les transmettre aux directions de programme, aux comités de compétence, au corps enseignant et aux résident-es. Responsabilité : institutions</p> <p>3.3e Organiser des exposés et des ateliers (p. ex. événements virtuels, grandes conférences) en vue d'instaurer une représentation mentale commune de l'évolution de la CPC et de sa mise en œuvre. Responsabilité : Collège royal, institutions</p> <p>3.3f Saisir les occasions de communiquer avec des chefs de file de l'éducation afin de promouvoir des ressources clés ainsi qu'une compréhension commune du modèle de la CPC et de la CPC 2.0 (p. ex. atelier à l'intention des directions de programme, appel et/ou atelier de mi-année pour la présidence des comités de spécialité, conférence des responsables de l'administration de programme). Responsabilité : Collège royal</p> <p>3.3g Explorer les possibilités de créer des communautés de pratique pour les groupes partenaires de la CPC (p. ex. comités de compétence ou directions de programme). Responsabilité : Collège royal</p>
4^E ENJEU PRIORITAIRE – Évaluation des programmes	Objectif(s)	Intervention(s)	Responsabilité	Calendrier	Activités particulières
Évaluation des programmes dirigée par le Collège royal					
Les évaluations initiales de la fidélité de la mise en œuvre de la CPC n'ont pas permis d'apporter les changements souhaités à ce modèle.	Revoir la façon dont le Collège royal aborde l'évaluation selon le modèle de la CPC.	4.1 Élaborer et communiquer un nouveau plan complet du Collège royal pour l'évaluation du modèle de la CPC afin de répondre aux besoins actuels et de planifier l'évolution de la CPC.	Collège royal	En cours Durée : continue	<p>4.1a Élaborer pour la CPC un nouveau cadre d'évaluation des programmes axé sur les domaines Expériences, Résultats et Valeur, qui sera coordonné et opérationnalisé par le Collège royal et communiqué à tous les groupes concernés. Cette activité implique une évaluation à l'échelle des disciplines individuelles et la mise en œuvre globale de la CPC. Responsabilité : Collège royal</p> <p>4.1b Songer aux avantages, aux coûts et aux répercussions de l'utilisation des données issues des visites d'agrément (avec la permission de l'institution et en partenariat avec elle) aux fins de l'évaluation des programmes. Responsabilité : Collège royal</p> <p>4.1c Insister sur la « proposition de valeur » dans le cadre de l'évaluation de programme pour inciter le corps enseignant et la communauté résidente à s'engager dans le processus. Responsabilité : Collège royal</p>

	Éclairer l'évolution de la CPC par les résultats des évaluations et transmettre ces derniers à tous les groupes concernés.				4.1d Bonifier la communication et la diffusion externes du travail de l'équipe des opérations liées à l'évaluation des programmes adaptés à la CPC, notamment en améliorant la convivialité du tableau de bord de ces évaluations; en produisant en temps opportun des « ensembles partagés » personnalisés de rapports d'évaluation des programmes à l'intention des comités de spécialité; et en insistant sur la production régulière de rapports par l'intermédiaire des responsables de la CPC. Responsabilité : Collège royal
					4.1e Renforcer les liens internes entre l'équipe d'évaluation des programmes adaptés à la CPC et le Comité directeur sur la CPC au moyen de structures de production de rapports et de rétroaction fréquentes afin d'éclairer l'évolution de la CPC (c.-à-d. vers la CPC 2.0). Responsabilité : Collège royal
Évaluation des programmes par les institutions, les organisations, les comités de spécialité et les programmes eux-mêmes, ainsi que dans le cadre d'autres activités d'érudition.					
La plupart des activités internes et externes d'évaluation des programmes ont été menées en vase clos, limitant ainsi les possibilités de synthèse et de diffusion de l'information. Le défaut d'appliquer les connaissances accumulées a nui à la mise en œuvre et à l'adaptation de la CPC et entraîné la circulation de messages contradictoires et d'idées fausses, entre autres problèmes.	Encourager des organismes autres que le Collège royal à mener des études d'évaluation de la CPC partout au pays.	4.2 Aider des groupes externes à mener des études d'évaluation de la CPC.	Collège royal	Début : à déterminer	4.2a Créer des occasions de faire évaluer les programmes adaptés à la CPC par les leaders et les érudit-es en éducation des institutions au moyen de subventions externes financées par le Collège royal. Responsabilité : Collège royal
		4.3 Éclairer l'évolution de la CPC par les résultats des évaluations et transmettre ces derniers à tous les groupes concernés.	Collège royal Comités de spécialité Érudit-es	En cours Durée : continue	4.3a Utiliser les données d'évaluation de programme propres aux disciplines pour appuyer la révision des séries de documents nationaux. Responsabilité : comités de spécialité 4.3b Mettre en valeur et accroître la visibilité du Sommet sur l'évaluation des programmes adaptés à l'approche par compétences afin 1) d'élargir la communauté de pratique; et 2) d'améliorer la diffusion des résultats d'évaluation des programmes adaptés à la CPC. Responsabilité : Collège royal 4.3c Organiser et promouvoir des forums virtuels pour faire connaître les travaux d'évaluation des programmes nouveaux et en cours. Responsabilité : Collège royal 4.3d Améliorer les partenariats et profiter des occasions de mener des projets d'érudition avec des spécialistes de la formation médicale du Canada et de l'étranger. Responsabilité : Collège royal, érudit-es

5 ^E ENJEU PRIORITAIRE – Portfolio électronique	Objectif(s)	Intervention(s)	Responsabilité	Calendrier	Activités particulières
<p>Les résident-es, les membres du corps enseignant et des comités de compétence ainsi que les responsables de l'administration, entre autres, doivent gérer d'importants problèmes de temps, de fonctionnalité, de convivialité et de coûts. En raison des multiples systèmes de portfolio électronique, il est difficile de trouver des solutions qui conviennent à tout le monde.</p>	<p>Réduire les obstacles à une utilisation optimale du portfolio électronique, en faveur de l'expérience et de la participation générales.</p>	<p>5.1 Explorer des innovations pour améliorer le fonctionnement et l'utilisation du portfolio électronique.</p>	<p>Institutions</p>	<p>Début : À déterminer par chaque institution</p>	<p>5.1a Faciliter les liens entre les responsables techniques des institutions qui utilisent le même portfolio électronique pour qu'ils et elles puissent échanger leurs pratiques exemplaires et tirer des enseignements des expériences des autres. Les institutions pourraient, par exemple, profiter de cette collaboration pour créer des séances de formation, des tutoriels et des ressources que chacune pourrait mettre en œuvre. Responsabilité : institutions</p> <p>5.1b Introduire des occasions d'amélioration continue de la qualité en fonction de la rétroaction de la communauté résidente, du corps enseignant, des comités de compétence et des directions de programme liée aux mesures correctives urgentes et aux améliorations suggérées. Responsabilité : institutions</p> <p>5.1c Introduire des paramètres de surveillance que le corps enseignant et les résident-es pourront utiliser pour analyser les données touchant les habitudes d'utilisation. Responsabilité : institutions</p> <p>5.1d Explorer les options et mesures incitatives visant à accroître l'utilisation des téléphones intelligents et des tablettes pour remplir les formulaires d'observation d'APC en direct (p. ex. dictées vocales, utilisation d'un NIP) et ainsi favoriser la responsabilité du corps enseignant et la rétroaction immédiate auprès des résident-es. Responsabilité : Institutions</p>
	<p>Sur le plan informatique, veiller à ce que les investissements et le travail de développement nécessaires à la transition vers la CPC 2.0 demeurent raisonnables, et à ce que cette conversion n'oblige pas les institutions à implanter d'autres fonctionnalités.</p>	<p>5.2 Mener une analyse critique des répercussions, sur les portfolios électroniques, de tout changement à la CPC découlant d'une directive du Collège royal (consulter les responsables de l'approche par compétences en formation médicale, par exemple) et réduire au minimum possible l'incidence des changements.</p>	<p>Collège royal Institutions</p>	<p>En cours Durée : continue</p>	<p>5.2a Analyser chaque intervention et ses répercussions éventuelles sur les portfolios électroniques et trouver des moyens de réduire les conséquences au minimum. Responsabilité : Collège royal, institutions</p> <p>5.2b Fixer une cadence réaliste au cycle d'adaptation et de révision, compte tenu de l'incidence sur les plateformes électroniques et des éventuelles répercussions sur leurs multiples fonctions indépendantes de la CPC. Responsabilité : Collège royal</p>
			<p>Collège royal Institutions</p>	<p>Début : automne 2024 Durée : continue</p>	<p>5.2c Consulter les institutions pour déterminer ce qui fonctionne bien et connaître les autres besoins liés au téléversement des données dans leurs plateformes. Repérer les points communs dans les besoins exprimés. Responsabilité : Collège royal, institutions</p> <p>5.2d Élaborer des lignes directrices sur la fonctionnalité minimale des plateformes électroniques pour soutenir plus efficacement la CPC et son adaptation et faciliter la communication des programmes en matière de ressources. Responsabilité : Collège royal</p>
<p>Collège royal</p>	<p>En cours Durée : continue</p>	<p>5.2e Continuer de veiller à ce que le contrôle de la qualité et les essais soient effectués avant la diffusion des APC nouvelles et révisées afin d'alléger le travail de correction pour les programmes. Responsabilité : Collège royal</p>			